

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ **3.0 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂**
ÉMISE(S) EN L'AN 2013 PAR :

Transport terrestre 2013

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE **42 ARBRE(S) EN 2010**
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre : 1019

Date : 02/07/14

Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi